



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

## DECLARATION LIMINAIRE DU CHSCT DU 25 juin 2015

Madame la Présidente,

Alors que d'aucun souhaite la dissolution des CHSCT dans une instance unique, il ne faut pas que l'on anticipe ce cheminement. Pour **Force Ouvrière**, le CHSCT doit être respecté dans sa représentativité et dans son fonctionnement afin de ne pas donner de grain à moudre à « des apprentis sorciers ».

L'ordre du jour est encore une fois très conséquent, entre les points obligatoires et les difficultés rencontrées par les agents, croissant de façon exponentielle. Il est là pour nous rappeler qu'il y a « du pain sur la planche » et de l'intérêt d'avoir une instance spécifique pour évoquer les conditions de travail des agents.

Autre sonnette d'alarme, le rapport du Médecin de Prévention qui comme les autres années est préoccupant et ne trouve pas d'échos, malgré les appels qu'il contient et le peu de moyens que le CHSCT peut lui allouer pour intervenir au mieux sur les conditions de travail des agents.

Faut-il que le CHSCT devienne fataliste et ne fasse pas de vague ?

Pour **Force Ouvrière**, il n'en est pas question.

Pourtant depuis le dernier CHSCT, la pression s'est encore accrue sur les agents suite aux annonces faites lors du dernier CT du 07 mai 2015.

Les fermetures de structures, les créations de pôles, les rapprochements de structures annoncées n'aident pas à apaiser les tensions existant dans les services.

### **A quelle sauce vont-ils nous manger cette fois ?**

C'est la question que se posent les agents pour qui c'est le flou artistique.

Malgré les propos se voulant rassurants de la part de la parité administrative, l'inquiétude est là et augmente chaque jour.

Depuis des années, les organisations syndicales et les rapports du médecin de prévention, vous avertissent, vous affirment que le manque de lisibilité dans l'avenir des structures, des missions, est une source de stress importante.

Pour **Force Ouvrière**, les modifications que vous avez annoncées doivent faire immédiatement l'objet de fiches d'impacts.

Pour **Force Ouvrière**, il ne s'agit pas de mesurette mais bien de réformes de structures, de réformes dans les méthodes de travail.

Cela s'inscrit à dose homéopathique, dans la continuité de la réforme des collectivités. Cela peut paraître indolore, mais bien que vous proclamiez au CT que les annonces n'étaient pas le grand soir annoncé, il n'en demeure pas moins que petit à petit ce sont des structures ou des sites qui disparaissent.

Les différents regroupements, rapprochements appelez cela comme vous voudrez, n'ont pas amélioré les conditions de travail des agents. Au contraire, on a ajouté de la pénurie d'agents sur la pénurie d'agents, du stress sur le stress, des mauvaises conditions de travail sur les mauvaises conditions de travail ...

A cela s'ajoutent les promesses non tenues vis à vis des agents de redistribution des gains pécuniaires à leur profit, sans compter que l'on touche depuis 2010 au porte-monnaie de ceux-ci, et que ça continue annonce après annonce.

Les agents ne trouvent pas, ne voient pas de reconnaissances de leur implication, de leur travail.

**Quand cela va-t-il s'arrêter ? Ils sont à bout !!!!**

Vos services n'arrivent plus à gérer la pénurie d'agents, de moyens et ce malgré le fameux TAGERFIP en décalage avec la réalité du terrain.

**Il est temps d'adapter les emplois aux charges afin de soulager les agents.**

Pour **Force Ouvrière**, les suppressions d'emplois sont la cause principale de dégradation des conditions de travail.

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :

**retirer le pacte de responsabilité,**

**arrêter la démarche stratégique,**

**arrêter la suppression des postes,**

**engager les recrutements nécessaires,**

**stabiliser les services,**

**reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,**

**améliorer les conditions de travail,**

**augmenter immédiatement de 8% la valeur du point d'indice et attribuer 50 points d'indice uniforme,**

**améliorer le déroulement de carrière.**